



**Solvency II**  
**Rapport sur la solvabilité et la situation**  
**financière**  
**2024**



**Allianz Benelux**

**Allianz Benelux SA**

Boulevard du Roi Albert II 32  
1000 Bruxelles

TVA: BE 0403258197

**Commissaire agréé**

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Mr Damien Walgrave,  
Culliganlaan 5 – 1831 Diegem

La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration et soumise au régulateur.  
Le rapport d'origine est rédigé en anglais et prévaut sur les traductions.  
La version française présente un résumé.

**Chapitre A** : Business et performance

**Chapitre B** : Système de gouvernance

**Chapitre C** : Profil de risque

**Chapitre D** : Valorisation aux fins de la solvabilité

**Chapitre E** : Fonds propres

## Chapitre A : Business et performance

### Contexte

Allianz Benelux offre des assurances vie, non-vie et santé dans 2 pays, la Belgique, les Pays-Bas et des assurances vie au Luxembourg.

Nous offrons une large gamme de produits d'assurances non-vie, santé/vie tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Allianz SE, la maison-mère du Groupe Allianz, a ses quartiers à Munich en Allemagne et revêt la forme légale d'une Européen compagnie (Sociétés Europe). Allianz SE offre des assurances vie, non-vie et santé, des produits d'asset management et des services dans plus de 70 pays avec une prépondérance en Europe. En outre, Allianz SE opère aussi en réassurance et offre, plus particulièrement, une protection en réassurance aux compagnies du Groupe Allianz.

### Environnement

L'exercice sous revue s'est paradoxalement révélé assez contrasté. Si les conflits régionaux (Ukraine et Moyen-Orient) ont pris de l'ampleur, l'économie mondiale, somme toute assez résiliente, ne s'est pas trop mal portée au sortir de 2024 avec un taux de croissance légèrement au-dessus de 3 %.

Les prix de l'énergie ont reflué pour se situer bien en deçà des records de 2022. L'inflation s'est contractée pour revenir dans des zones proches des objectifs des banques centrales, et les marchés financiers n'ont pas connu de chocs de grande ampleur.

Si le ressenti de la situation par les économistes et les dirigeants s'est avéré plus négatif qu'il ne devait être, il reste que l'Europe s'est maintenue dans des eaux moins favorables avec des taux de croissance en net retrait par rapport à la Chine, l'Inde et les États-Unis, fort occupée, sinon préoccupée, par de nombreux scrutins, en son sein tout d'abord, mais également dans plusieurs de ses États membres dont la Belgique.

Au-delà, ce qui a inquiété les acteurs économiques, ce sont les niveaux trop élevés des dettes publiques qui accusent le coup à la suite des crises successives (sanitaire, énergétique, climatique et financière) où les états ont dû s'endetter davantage pour aider leurs ressortissants à franchir les difficultés. La contraction de ces dettes sera difficile à réaliser particulièrement en Europe sous la menace de réflexes protectionnistes qui porteront un coup d'ur à la croissance et aux échanges commerciaux et sous l'impérieuse nécessité de renforcer leur défense dans un monde où les équilibres géostratégiques sont en pleine recomposition.

Dans ce contexte, les assureurs fortement éprouvés ces dernières années par des catastrophes naturelles de dimension ont surtout veillé à garder l'équilibre de leurs comptes en faisant usage de corrections tarifaires pour prendre en considération les hausses de leurs coûts et prestations.

### En Europe

Malgré des prix de l'alimentation toujours en hausse, l'inflation est revenue à un taux plus acceptable de 2,4 % au sortir de 2024.

Les entreprises d'assurances ne sont pas restées insensibles aux évolutions susdécrites. L'indexation de leurs primes a suivi le mouvement pour couvrir la hausse des salaires et des prestations.

### Au Benelux

**L'économie belge** s'est révélée atone en 2024 avec un taux de croissance de 1 %. L'exercice a été marqué par la fermeture d'un certain nombre de sites de production industrielle, particulièrement dans

le secteur automobile. En revanche, les services et même dans une moindre mesure la construction ont tiré leur épingle du jeu.

Les ménages, c'est-à-dire les particuliers pour les assureurs, ont soutenu l'activité économique, portés par les effets d'une indexation automatique de leurs salaires et moins enclins à épargner.

**L'économie néerlandaise**, elle, a retrouvé de la vigueur en 2024 avec un taux de croissance du PIB de 1,6 % (-0,9 % en 2023) grâce à l'amélioration de la confiance des consommateurs et à l'assouplissement des conditions financières induites par la baisse des taux de la BCE.

Mais le marché du travail néerlandais reste tendu avec de nombreux emplois vacants. Ce n'est pas sans incidence pour les assureurs comme Allianz Benelux à la recherche des meilleurs collaborateurs. Pour les entreprises, l'évolution est aussi positive avec un redressement de la confiance et une reprise des investissements par l'augmentation des projets financés par les pouvoirs publics.

### Secteur de l'assurance

Les assureurs dont Allianz Benelux ont vu leurs collectes progresser au-delà de l'inflation et se sont réjouis de ne pas avoir dû faire face en 2024 à des catastrophes naturelles de grande ampleur. L'exercice s'est donc soldé par des résultats favorables et les perspectives sont également bien orientées. La déclaration de politique générale du gouvernement belge ouvre des pistes intéressantes aux assureurs particulièrement en matières de pensions complémentaires où certaines catégories de fonctionnaires (magistrats, statutaires) auront accès au 2ième pilier d'assurances Vie. Les pensions sont aussi au cœur des évolutions aux Pays-Bas où le nouveau régime instauré le 01/07/23 ouvre aussi des opportunités que les entreprises, d'abord prudentes, s'attachent désormais à saisir.

Si l'on en croit les premières estimations des collectes de primes réalisées en Belgique en 2024, la croissance brute a atteint 8,4 %, toutes branches confondues, ce qui rapportée à l'inflation, n'a généré qu'une croissance réelle, néanmoins appréciable, de 5,14 %.

L'approche par branche est convergente et assez favorable dans presque tous les segments d'activités puisque les branches Vie enregistrent une progression de 10,6 %, soit une croissance nette de 7,27 % alors que les encaissements en non Vie ont cru de 6,1 %, soit 2,90 % en valeur nette d'inflation.

Au Luxembourg, la clientèle, échaudée par la volatilité des marchés financiers, a encore préféré se positionner sur les comptes bancaires à court terme assez bien rémunérés et éviter les contrats à moyen ou long terme des assureurs.

Les estimations aux Pays-Bas ne sont pas encore disponibles à l'heure de la rédaction de ce rapport mais les premiers chiffres disponibles au sein de la société augurent d'une progression favorable tout au moins dans une majorité de segments, dont celui des assurances d'entreprise (Pensions et MidCorp) où Allianz détient une solide part de marché. Les toutes premières tendances du marché en 2024 se dessineraient comme suit :

La collecte en Non-Vie aurait progressé de 6,8 % en brut (hors inflation) et de 3,4 % en net tandis que le chiffre d'affaires Vie brut serait à l'équilibre à 0,5 %.

Au total des activités, le marché aurait cru de 4,2 % en brut et 0,9 % en net.

### Performance

Sur le plan commercial, l'année écoulée a à nouveau été marquée par des contextes économique, politique et environnemental incertains ainsi que par diverses évolutions législatives contraignantes au niveau national et européen.

Dans ce contexte, les équipes commerciales, relais en 1<sup>ère</sup> ligne de notre compagnie sur le terrain, ont répercuté auprès de leurs partenaires notre vision ainsi que nos solutions. Soutenir activement et valoriser l'expertise et le savoir-faire des courtiers au bénéfice de leurs clients est en effet inscrit dans notre ADN. Les nombreuses initiatives prises ces derniers mois ont toutes concouru à accompagner les bureaux de courtage dans leur recherche d'efficacité.

En **assurances Vie**, notre stratégie consistant à offrir, en branche 21 pour notre produit phare « Allianz Invest for Life3A My Future », un taux d'intérêt garanti relativement bas de 0,50 % tout en offrant un plus grand potentiel de hausse pour la participation bénéficiaire s'est à nouveau avérée payante. En ce début 2025, nous annoncerons un rendement 2024 de 3,25 % net. 2025 devrait aussi se placer sous de bons augures. En matière de taux garanti dans les contrats groupe, les salariés affiliés bénéficieront d'une garantie légale de rendement de 2,5 % à partir de 2025.

Au niveau de la branche 23, nous avons poursuivi la diversification de la gamme de fonds par l'arrivée de nouveaux asset managers et par des fonds additionnels. Notre plateforme *opportunity.be* est restée pour nos courtiers en 2024 un outil essentiel pour le conseil en branche 23 eu égard au profil du client.

En harmonisant la pension légale des indépendants et celle des salariés, le gouvernement a également modifié la méthode de calcul de la règle des 80 % en 2022. Les possibilités de se constituer une pension complémentaire par le biais d'un Engagement Individuel de Pension (EIP) s'en trouvaient limitées. C'est pourquoi Allianz a lancé en 2024 un nouveau produit pour l'épargne de l'entreprise : Plan for Life + (combinaison de la branche 21 et de la branche 23).

Les produits d'investissement et d'épargne continuent d'être impactés par la réglementation européenne tant au niveau de la finance durable (SFDR & taxonomie) qu'au niveau des PRIIPS (produits d'investissement pour particuliers).

Tout au long de l'année nous avons soutenu l'activité par plusieurs actions commerciales ; certaines permettaient non seulement la prise en charge de la taxe d'investissement mais aussi les frais d'entrée du produit. Ces actions ont notamment permis à nos courtiers de transférer des contrats existants vers des produits au rendement plus important sans impact négatif pour le client.

En **assurances non-Vie**, toujours soucieux de faire évoluer nos produits en adéquation avec les besoins de nos clients particuliers, Allianz a réservé une attention spécifique aux voitures électriques et a renforcé son offre pour les voitures d'occasion. En avril, notre produit multirisques habitation (New Home Plan) a été élu par le jury Decavi comme meilleur produit du marché, mettant en avant des formules d'assistance plus étendues, une meilleure indemnisation ainsi qu'une plus grande protection contre la sous-assurance.

Les avantages que procurent notre package « All in One » sont tant pour les particuliers que pour les entreprises appréciés par nos courtiers.

Au niveau des entreprises, avec son approche sectorielle spécifique, Allianz aide ses courtiers à proposer les meilleures assurances pour le commerce de gros et de détail. Grâce au Scan Risques & Assurances, les clients indépendants, PME et professions libérales obtiennent désormais en deux minutes seulement un diagnostic complet des assurances obligatoires et recommandées pour leur activité.

Les entreprises font de plus en plus régulièrement appel à des prestataires des Technologies de l'Information et de la Communication (ICT) pour des aspects essentiels de leur fonctionnement (logiciels, matériel informatique, programmation ou maintenance etc.). Ces professionnels sont bien souvent de petites entreprises ou des consultants indépendants qui attendent le meilleur d'Allianz pour protéger leur activité. À cet effet, nous avons composé la meilleure combinaison d'assurances professionnelles pour le secteur ICT (Responsabilité Professionnelle, D&O, Cyber, Fraude).

En Accidents du travail, nous continuons à insister et à assister nos clients en matière de prévention via nos outils Worksafe, Roadsafes ainsi que via notre équipe d'ingénieurs.

## Chapitre B : Systeme de gouvernance

Allianz BeNeLux est une société gérée et contrôlée par 2 organes principaux soumis à un système moniste.

Le Conseil d'administration est le principal organe de contrôle de la société dans lequel un dialogue entre les administrateurs non exécutifs et certains membres du Comité de direction est organisé et tout projet significatif ou toute initiative significative est remis(e) en question, validé(e), suivi(e) et contrôlé(e).

L'organe est informé en permanence, en premier lieu, par ses comités consultatifs et, en second lieu, directement par les membres du Comité de direction et des fonctions de contrôle indépendantes.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société. Outre l'exercice des pouvoirs et attributions qui lui sont réservés par la loi ou les statuts, le Conseil d'administration a pour mission, d'une part, de définir la stratégie générale de la société ainsi que la politique de risque et, d'autre part, d'exercer une surveillance effective sur les activités et la gestion de la société par le Comité de direction.

Les tâches accomplies par le Comité de direction sont régies par le Règlement d'ordre intérieur. Le Comité de direction est un organe disposant d'un mode de fonctionnement collégial. Toutes les décisions sont prises par consensus. Le Président du Comité de direction dispose, le cas échéant, d'une voix prépondérante.

La direction effective de la société est confiée au Comité de direction qui exerce collégalement cette responsabilité dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est un des 3 comités consultatifs du Conseil d'administration. Le comité de rémunération est un deuxième comité du Conseil d'administration exclusivement dédié à la gestion de la rémunération des membres du Comité de direction et des (hauts) dirigeants. Le Comité des risques est le troisième comité clé.

Allianz Benelux adhère aux principaux éléments du cadre de gestion des risques défini par le groupe Allianz : promotion d'une culture de la gestion des risques solide, soutenue par une structure de gouvernance des risques robuste ; application cohérente d'un cadre de capital à risque intégré en vue de protéger nos fonds propres et soutenir une gestion efficace du capital ; intégration des considérations en matière de risques et des besoins en capital dans les processus de gestion et de prise de décision via l'attribution des risques et une allocation de capital dans les différents segments d'activité.

Le cadre de gouvernance des risques d'Allianz est basé sur le modèle des trois lignes de défense de Solvabilité II. La première ligne de défense est composée des Business Managers et des Investment/Asset Managers, qui sont responsables en premier lieu des risques et des rendements liés à leurs décisions. La deuxième ligne de défense regroupe des fonctions spécialisées et indépendantes en ce compris les fonctions Risk, Legal & Compliance et Actuarial. La troisième ligne de défense est assurée par le département d'audit.

La fonction d'audit interne constitue un rouage essentiel du Système de contrôle interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective de garantie et de conseil, conçue pour conférer une valeur ajoutée et apporter des améliorations aux activités menées par l'organisation.

La fonction actuarielle est une fonction importante qui appartient à la deuxième ligne de défense.

## Chapitre C : Profil de risque

Allianz a mis en place un cadre global de gestion des risques afin de garder le profil de risque dans les limites de la propension au risque et de promouvoir une culture solide de gestion des risques. Ce cadre est exposé dans l'Allianz Corporate Rules Book. Par ailleurs, Allianz définit les différents types et catégories de risques selon l'Allianz Risk Taxonomy.

Allianz a l'avantage d'être un assureur mixte, ce qui lui permet de tirer profit de la diversification entre les branches Vie et Non-vie.

Le portefeuille d'actifs d'Allianz est composé en utilisant des règles restrictives en matière d'acceptation. La majeure partie des actifs se compose d'instruments à revenu fixe d'excellente qualité. Notez également que le principe directeur de la gestion des risques d'investissement est le principe de la personne prudente (article 132 de la directive Solvabilité II de l'UE) . La répartition stratégique des actifs définit la stratégie d'investissement à long terme pour l'ensemble du portefeuille d'investissement.

### Risque de souscription

Le risque de souscription en Non-vie (IARD) est défini comme les pertes financières inattendues dues à l'inadéquation des primes pour les risques de catastrophe et les risques hors catastrophe ou à l'inadéquation des réserves. Le risque des primes est lié aux variations statistiques de l'incidence et de la gravité des sinistres d'une période à l'autre. Il est lié également à l'incidence de catastrophes naturelles, de désastres d'origine humaine et d'attaques terroristes. Le risque des primes est nettement atténué par le biais de la réassurance, à la fois dans le cadre de traités et à titre facultatif. Le risque terroriste est atténué par les pools nationaux de partage mutuel des pertes en Belgique et aux Pays-Bas.

Le risque de souscription en Vie et Santé est défini comme le risque de pertes financières inattendues en raison de l'inadéquation des réserves ou de l'imprévisibilité de la mortalité, de la longévité, de la morbidité ou des résiliations.

Allianz présente un risque limité de couverture décès, résidant principalement dans l'avenant d'assurance des produits de capitalisation Vie ; par conséquent, les réserves pour la capitalisation contiennent une petite partie des réserves pour la couverture décès. Par conséquent, l'exposition au risque de mortalité est limitée.

Le risque de résiliation résultant des produits de capitalisation vie est limité.

En raison de sa solide position dans le segment des accidents de travail et dans d'autres branches de l'assurance santé, Allianz est très exposée aux risques d'invalidité et de longévité.

### Risque du marché

En tant que compagnie d'assurances, Allianz perçoit des primes des clients et les investit dans une variété d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité et de durée qui correspondent au profil du passif. Dans ce cadre, Allianz détient différents instruments financiers et instruments non financiers comme de l'immobilier. Les portefeuilles d'investissement garantissent le paiement des sinistres et indemnités futurs des clients. Étant donné que la valeur de marché des portefeuilles d'investissement dépend des marchés financiers volatiles, Allianz est exposée à des risques du marché. Le risque du marché peut par conséquent être défini comme le risque que la valeur nette de l'actif et du passif soit affectée par des variations des prix des actions, des taux d'intérêt sans risque, des spreads de crédit, des taux de change ou des prix de l'immobilier. Notez que le risque de marché peut également résulter du risque de réinvestissement ; toutefois, celui-ci est limité en raison d'une pratique ALM de bonne qualité chez Allianz.

### Risque de crédit

Le risque de crédit concerne les pertes supportées lorsqu'une contrepartie, un émetteur ou un débiteur s'avère incapable ou peu susceptible de remplir parfaitement ses obligations de paiement. Le risque de crédit chez Allianz découle des catégories de risques suivantes : obligations, emprunts hypothécaires, réassureur, intermédiaire.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que des obligations de paiement actuelles ou futures ne puissent être exécutées par Allianz en raison du manque de trésorerie ou d'actifs faciles à convertir en cash. Ce risque résulte d'un décalage entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Contrairement aux banques, Allianz n'est pas exposée au run-off soudain et inattendu du passif en raison de la nature stable de son passif d'assurance, tel qu'il est décrit dans les chapitres précédents. Par ailleurs, une grande majorité des investissements d'Allianz est composée d'obligations liquides d'excellente qualité qui constituent une solide réserve de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité n'est pas un risque pertinent pour Allianz.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est composé des risques résultant de l'erreur humaine, de défaillances des processus ou des systèmes et d'événements externes. Par le biais d'une autoévaluation approfondie des risques et du contrôle (RCSA), tous les processus opérationnels dans toute l'organisation sont examinés régulièrement et conduisent à une vue d'ensemble de tous les risques opérationnels importants dont les principaux sont mentionnés dans l'évaluation des risques majeurs (TRA).

Le risque juridique concerne les pertes résultant de poursuites judiciaires avec, comme cas spécifique, le risque de conformité aux règles, défini comme les risques de sanctions imposées par des autorités régulatrices en raison du non-respect des lois, réglementations et dispositions administratives en vigueur. Au-delà des pertes financières directes, cela peut également porter atteinte à la réputation.

Le risque de réputation et le risque de pertes financières résultant d'atteintes à la réputation. Pour identifier les risques d'exploitation, Allianz a mis en place un processus structuré dans lequel nous définissons proactivement les tolérances au risque dans des domaines sensibles. L'évaluation du risque de réputation fait partie intégrante de notre processus d'évaluation des risques majeurs.

Afin de déterminer la sensibilité d'Allianz aux risques décrits ci-dessus, un certain nombre de scénarios de stress sont considérés.

La diversification est la clé de notre modèle d'entreprise. La diversification nous aide à gérer efficacement nos risques en limitant l'impact économique de tout incident individuel. Le degré de réalisation de l'effet de la diversification dépend non seulement de la corrélation entre les catégories de risques mais également du niveau de concentration relatif de ces risques. Par conséquent, notre but est de conserver un profil de risque équilibré sans risques disproportionnés.

## **Chapitre D : Valorisation aux fins de la solvabilité**

La directive Solvabilité II s'applique aux sociétés d'assurance vie et non-vie, ainsi qu'aux sociétés de réassurance établies dans l'Espace économique européen (EEE)<sup>12</sup> ou souhaitant s'y établir.

Les données du bilan en valeur de marché (MVBS) et des fonds propres doivent être collectées à la fois pour les rapports Solo et pour les rapports réglementaires du Groupe.

Allianz Benelux n'étant pas considéré comme un groupe, seul un reporting Solo est nécessaire.

## Chapitre E : Fonds propres

Le capital constitue la ressource principale d'Allianz pour soutenir ses multiples activités. Cette gestion est liée à la stratégie d'Allianz en matière de risque qui définit la propension au risque pertinente eu égard à la capacité de faire face aux risques et aux objectifs de solvabilité ainsi qu'aux limites de risque (cadre intégré du capital), mettant ainsi en oeuvre la stratégie commerciale d'Allianz. La gestion du capital décrit l'ensemble des activités entreprises par Allianz pour garantir sa capitalisation adéquate.

### Capital de solvabilité requis (SCR) et capital minimum requis (MCR)

D'une part, le SCR traduit le niveau de fonds propres que l'entreprise de (ré)assurance doit détenir afin d'absorber des pertes extrêmes. D'autre part, le MCR traduit le niveau des fonds propres sous lequel l'entreprise de (ré)assurance ne peut descendre.

Le SCR pour Allianz BeNeLux s'élève à EUR 991 millions tandis que le MCR est de EUR 446 millions. Le niveau du SCR conduit à un ratio de solvabilité (Fonds propres/SCR) de 142%.

NB : Les QRTs sont disponibles sur la version du document SFCR en anglais.